

# Mots et opérateurs

## Comparaison entre Lexis Advance Quicklaw et Quicklaw.

Opérateur	Lexis Advance Quicklaw	Quicklaw	Informations supplémentaires
!	<p>Utiliser comme caractère de remplacement après la racine d'un mot pour repérer tous les mots qui peuvent être créés en y ajoutant des lettres, y compris les formes plurielles.</p> <p><b>Par exemple, « employ! » repère les termes « employé » et « employeur » ainsi que d'autres variations comme leur forme plurielle.</b></p>	<p>Même utilisation que Lexis Advance Quicklaw</p>	<p>! dans Lexis Advance Quicklaw doit être utilisé dans un mot dont la racine contient un minimum de trois caractères.</p> <p><b>! peut être utilisé dans le milieu d'un mot sur les deux plateformes.</b></p>
*	<p>Utiliser comme caractère de remplacement après la racine d'un mot pour repérer tous les mots qui peuvent être créés en y ajoutant des lettres, y compris les formes plurielles.</p> <p><b>Par exemple, « employ* » repère les termes « employé » et « employeur » ainsi que d'autres variations comme leur forme plurielle.</b></p>	<p>Utiliser pour remplacer un caractère n'importe où dans le mot, sauf le premier. Utilisez un astérisque pour chaque caractère à remplacer.</p> <p><b>Exemples :mari*uana repère marijuana et marihuana Sp**gel repère Speigel et Spiegel</b></p>	<p>Dans Lexis Advance Quicklaw, le ! et l' * effectue la même opération. Un seul * permet de remplacer plusieurs lettres (ex.: M*Donald va trouver McDonald ou MacDonald).</p>
?	<p>Utiliser comme caractère de remplacement pour représenter les caractères variables d'un mot. Utilisez un point d'interrogation pour représenter chaque caractère variable que le mot pourrait contenir.</p> <p><b>Par exemple, int???et trouve les mots « internet » et « intranet », mais ne trouve pas le mot « interprêt ».</b></p>	<p>Aucun opérateur équivalent.</p>	<p>Le ? dans Lexis Advance Quicklaw a la même fonction que l'* dans Quicklaw.</p>
/N	<p>Utiliser pour trouver des documents dans lesquels un mot donné apparaît à « n » mots d'un autre dans la même section du document. La valeur de « n » peut correspondre à tout nombre jusqu'à 255.</p> <p><b>Par exemple, la recherche suivante repère les occurrences où le mot « chat » se trouve à 6 mots de « chien » : chat /6 chien.</b></p>	<p>Même utilisation que Lexis Advance Quicklaw</p>	<p>Lexis Advance Quicklaw évite certains termes tels que il, elle, etc. Pour la liste complète, consulter le menu d'aide de Lexis Advance Quicklaw.</p>
/p	<p>Repère les termes de recherche qui se retrouvent dans le même paragraphe ou à environ 75 mots l'un de l'autre.</p> <p><b>Par exemple, la recherche suivante repère des documents dans lesquels le mot « retraite » figure dans le même paragraphe que le mot « avantage » : retraite /p avantage.</b></p>	<p>Repère les documents dont les termes de recherche se retrouvent dans le même paragraphe.</p>	

Opérateur	Lexis Advance Quicklaw	Quicklaw	Informations supplémentaires
/ph	<p>Repère les documents dans lesquels les termes de recherche se retrouvent dans la même phrase ou à environ 25 mots l'un de l'autre.</p> <p><b>Par exemple, la recherche suivante repère des documents dans lesquels le mot « revenus » se retrouve dans la même phrase que le mot « impôt » : revenus /ph impôt.</b></p>	Repérer les documents dont les termes de recherche se retrouvent dans la même phrase.	Note: Si dans le milieu d'une phrase, il y a une référence comprenant une virgule, l'opérateur /ph s'arrête au prochain point.
pre/n (Advance)  +n ou pre/n (Quicklaw)	<p>Repérer des documents dans lesquels le premier mot précède le second selon le nombre inscrit.</p> <p><b>Par exemple, la recherche suivante permet de trouver des documents dans lesquels les mots « temps supplémentaire » précèdent le mot « compensation ».</b></p> <p>temps supplémentaire pre/n compensation</p>	Même utilisation que Lexis Advance Quicklaw	L'opérateur +n ne fonctionne pas dans Lexis Advance Quicklaw.
sauf	<p>Pour exclure les documents qui contiennent des mots ou des expressions précis.</p> <p><b>Par exemple, la recherche suivante repère les documents qui renferment le mot « capital » mais pas le mot « gains ».</b></p> <p>capital sauf gains</p>	Même utilisation que Lexis Advance Quicklaw	Le ? dans Lexis Advance Quicklaw a la même fonction que l'* dans Quicklaw.
et	<p>Pour trouver des documents qui contiennent deux phrases ou deux mots précis, peu importe l'ordre dans lequel ils apparaissent dans le texte.</p> <p><b>Par exemple, la recherche suivante repère des documents dans lesquels figurent les mots « chat » et « chien » :</b></p> <p>chat et chien.</p>	Même utilisation que Lexis Advance Quicklaw	Lexis Advance Quicklaw évite certains termes tels que il, elle, etc. Pour la liste complète, consulter le menu d'aide de Lexis Advance Quicklaw.
ou	<p>Pour trouver des documents qui contiennent l'un ou les deux mots inscrits. Utilisez l'opérateur "ou" pour repérer des termes de recherche qui sont des synonymes, des antonymes, des variantes orthographiques ou des abréviations.</p> <p><b>Par exemple, la recherche suivante retrouve des documents avec les termes "navire" ou "vaisseau" ou "bateau":</b></p> <p>navire ou vaisseau ou bateau.</p>	Même utilisation que Lexis Advance Quicklaw	

## Changement dans l'ordre de priorité des opérateurs booléens

Voici l'ordre de priorité entre les termes et les opérateurs dans une recherche booléenne

Lexis Advance Quicklaw	Quicklaw
sauf	ou
ou	/n, +n, sauf/n
/n, /ph, pre/n	/ph, +ph, sauf/ph
et	/p, +p, sauf/p
	/ch
	sauf/ch
	et
	sauf

Note: Pour modifier l'ordre de priorité des opérateurs, il faut utiliser les parenthèses. Les opérateurs à l'intérieur des parenthèses ont priorité sur ceux à l'extérieur des parenthèses.

## Lignes directrices pour certains opérateurs dans l'utilisation de la recherche booléenne

Type	Lexis Advance Quicklaw	Quicklaw
Même expression	/3 - /5	/3 - /5
Même phrase	/25	/15
Même paragraphe	/75	/50

Pour de l'information supplémentaire ou de la formation concernant les termes et les opérateurs, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant LexisNexis Canada. Vous pouvez aussi communiquer avec le Soutien à la clientèle au 1-800-387-0899 ou notre équipe de formation à [formation@lexisnexis.ca](mailto:formation@lexisnexis.ca).



LexisNexis, Lexis, Lexis Advance et le logo de Knowledge Burst sont des marques déposées de Reed Elsevier Properties Inc. faisant l'objet d'une licence. Halsbury's est une marque de commerce enregistrée de Reed Elsevier (R.-U.) Limited et de ses entreprises affiliées. Quicklaw et QuickCITE sont des marques déposées de LexisNexis Canada Inc. Toutes les autres marques de produit ou de service mentionnées sont la propriété de leurs sociétés respectives. © 2018 LexisNexis.